



HAL
open science

Le cinéma à Cholet dans l'entre-deux-guerres, le 7e art à la conquête de la province

François Drémeaux

► **To cite this version:**

François Drémeaux. Le cinéma à Cholet dans l'entre-deux-guerres, le 7e art à la conquête de la province. Archives d'Anjou : mélanges d'histoire et d'archéologie angevines, 2008. hal-01816949

HAL Id: hal-01816949

<https://hal.science/hal-01816949>

Submitted on 29 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE CINÉMA À CHOLET DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES, LE 7^e ART À LA CONQUÊTE DE LA PROVINCE¹

Au sortir de la Grande Guerre, les Choletais ont-ils pu s'émouvoir du triangle amoureux et pacifiste de *J'accuse !*, réalisé par Abel Gance ? Ont-ils ri d'*Une idylle aux champs* de Charles Chaplin ou encore frissonné devant les décors expressionnistes du *Cabinet du docteur Caligari* de Robert Wiene ? Cholet est loin de l'agitation culturelle qui pétillait dans les microcosmes parisiens mais ses établissements cinématographiques connaissent une évolution considérable dans l'entre-deux-guerres. Sans être tout à fait nouveau, le cinéma quitte les attractions de foire pour trouver sa place dans les équipements culturels de la ville. C'est l'un des symboles de la culture de masse naissante qui s'étend partout en France... Et la capitale des Mauges est une ville de province par définition. « Seconde ville de l'Anjou, par le nombre d'habitants² », Cholet compte 19 542 habitants en 1921³ ; il y a 23 385 Choletais en 1936. « Brûlée à la Révolution, et s'étant développée surtout au XIX^e siècle, elle n'a aucun monument ancien, mais c'est une très active cité manufacturière. Ses mouchoirs et ses toiles sont depuis longtemps célèbres. Située en plein pays d'élevage, Cholet a aussi des marchés aux bœufs gras qui sont parmi les plus importants en France⁴ ». A l'époque de cette présentation de l'abbé Civrays, le syndicat d'initiative de l'Anjou introduit également ses lecteurs à la découverte de Cholet et de sa région⁵ : la cité apparaît calme et reposante, sans renier sa forte activité industrielle ni son attachement à la ruralité. C'est dans ce contexte que le cinéma devient un élément incontournable de la vie culturelle choletaise.

UN REDÉMARRAGE CHAOTIQUE

Principale attraction culturelle pendant le conflit, le cinéma des œuvres de guerre est toujours en fonction après la signature de l'armistice. « Depuis le début de la guerre, le

comité des œuvres de guerre [...] a exploité [au théâtre] un ciné dont le produit a été employé en subventions à diverses œuvres de bienfaisance et de guerre⁶ ». C'est en effet un cinéma tout ce qu'il y a de plus classique, installé dans le théâtre municipal, avec une programmation de productions cinématographiques récentes et de qualité⁷. Les bénéfices sont destinés à l'effort de

1 - Cet article est le résultat de recherches effectuées dans le cadre de notre maîtrise d'Histoire sur *La vie culturelle et artistique à Cholet dans l'entre-deux-guerres*, soutenue en 2002 à l'Université d'Angers sous la direction de M. Yves Denéchère.

2 - Théophile Civrays (abbé), *Simple leçons sur l'Histoire de l'Anjou et la géographie du département de Maine-et-Loire*, Librairie des éditions de l'Ouest, Angers, 1922, p. 66.

3 - Les chiffres sur la population sont tirés de Jacques Jeanneau, *Les villes de l'Anjou au milieu du XX^e siècle, Angers, Cholet et Saumur*, Ouest éditions, 1993, Nantes, p. 25 et sv.

4 - T. Civrays, *op. cit.*, p. 66.

5 - Arch. mun. Cholet, BIB non coté, Syndicat d'initiative de l'Anjou, *Cholet et ses environs*, Angers, 1921.

6 - Arch. mun. Cholet, DCM, 26 août 1919.

7 - *L'Intérêt Public* du 10 novembre 1918 au 30 mars 1919. L'hebdomadaire annonce toutes les programmations de tous les cinémas actifs, c'est donc à cette précieuse et unique source que nous avons puisé les informations de ce genre.



(fig. 1) Le cinéma Palace a été détruit au début de l'été 2003. A cette triste occasion, le porche originel est apparu derrière la façade ; il est resté debout pendant presque quatre mois avant d'être abattu à son tour. Crédit photographique : Gérard Massé.

guerre pendant les hostilités et, après l'armistice, à des œuvres de bienfaisance ou au financement du monument aux morts⁸. Avec l'arrêt des combats, le comité devrait être dissous. Pourtant, peu après mars 1919, le comité permanent des fêtes reprend le flambeau, avec les mêmes activités et les mêmes objectifs⁹. En 1920, la décision de se servir d'une partie des recettes comme subvention aux festivités du comité amène Eugène Carteau, propriétaire du jeune et concurrent Palace, à réagir ; il y voit une exploitation non plus philanthropique mais commerciale et donc une concurrence illicite. L'exploitation du cinéma-théâtre est en effet assimilable à une subvention en nature à l'intention du comité permanent des fêtes, transformable en monnaie sonnante et trébuchante. Malgré les admonestations du gérant du Palace, le maire refuse de céder et le dialogue s'envenime. Maître Lelarge, l'avocat de Carteau, indique qu'une « municipalité ne [peut] directement ou indirectement exercer une profession commerciale¹⁰ ». Sous la pression du patron du Palace, le théâtre est donc mis en adjudication, une longue aventure administrative qui se termine par un fiasco¹¹... Le comité permanent des fêtes doit « suspendre les représentations cinématographiques afin de laisser entière liberté à la municipalité¹² » en mars 1920, et aucun entrepreneur ne répond à l'appel. En 1922, « la salle, organisée pour y donner des représentations cinématographiques n'a plus sa raison d'être, et il y a lieu de remettre le théâtre dans l'état primitif¹³ ». Ce qui n'était, à l'origine, qu'un palliatif culturel durant les hostilités, a fait long feu.

Parallèlement, d'autres entreprises cinématographiques tentent de s'installer à

Cholet. On annonce notamment, « des revenants ! C'est avec plaisir que nous pouvons informer le public de la très prochaine réouverture du vaste cinéma de la rue de l'Oisillonnette. Les sympathiques directeurs, messieurs Grelu frères, qui pendant les cinq années passées au service de la France avaient interrompu leurs séances, sont de retour ; ils transforment et embellissent leur grande salle qui portera désormais le nom de Family cinéma¹⁴ ». Ce n'est donc pas une nouveauté que ce cinéma ; mais Maurice et Georges Grelu semblent avoir profité du nouveau départ des temps d'après guerre pour améliorer la qualité de leurs prestations. Trois musiciens dont un pianiste sont au service du Family. On sait que l'établissement est assidûment fréquenté¹⁵, particulièrement par une clientèle ouvrière. D'ailleurs, ce sont les frères Grelu qui pratiquent les tarifs les plus attractifs : les samedis et dimanches, de 60 centimes à 1,25 francs et les jeudis de 50 à 90 centimes¹⁶. Augustin Jeanneau a laissé des souvenirs assez précis de l'endroit : « il n'y avait aucun confort : pas de fauteuils, mais des bancs sans dossiers (marqués secondes) et des chaises pliantes (marquées premières)¹⁷ ». La programmation du Family débute le samedi 6 septembre 1919. L'établissement n'est pas voué à une longue existence puisque le dimanche 4 mai 1924, pour une raison inconnue et brutale, le Family cesse d'apparaître dans les annonces de *L'Intérêt Public*.

Le début de notre période est marqué par un certain flottement dans la pérennité des entreprises cinématographiques. Elles sont trois du 28 septembre 1919 au 7 mars 1920 (Palace, Family et Théâtre) puis de nouveaux deux avec la fin de l'exploitation du cinéma-théâtre. En 1922, le cinéma Notre-Dame balbutie, avec une ou deux

8 - *L'Intérêt Public* du 10 novembre 1918 au 30 mars 1919. *Id.*, 5 janvier 1919. « Le cinéma des œuvres de guerre offre 5.000 francs sur sa recette pour financer le monument aux morts de la Grande Guerre de Cholet. »

9 - Arch. mun. Cholet, DCM, 26 août 1919. C'est la justification du conseil municipal pour sa décision de maintenir le comité de fêtes comme exploitant de cinéma au théâtre municipal.

10 - Arch. mun. Cholet, DPC, 3 octobre 1919.

11 - *L'Intérêt Public* des 28 mars et 4 avril 1920 et Arch. mun. Cholet, 2R32, procès-verbal blanc, prêt à être rempli.

12 - *L'Intérêt Public*, 7 mars 1920.

13 - Arch. mun. Cholet, DCM, 2 décembre 1922.

14 - *L'Intérêt Public*, 31 août 1919.

15 - Arch. mun. Cholet, DCM, 10 octobre 1919. Une baisse du droit des pauvres est refusée aux frères Grelu car « la clientèle est aussi nombreuse chez les réclamants qu'ailleurs et que les recettes doivent être assez élevées pour supporter le droit ». Ainsi que Arch. mun. Cholet, Corres. maire, 4 novembre 1919, annonce de nouvelles consignes de sécurité « en raison de la grande affluence des spectateurs ».

16 - Arch. mun. Cholet, Corres. maire, 22 octobre 1920.

17 - Augustin Jeanneau, *Au temps des années folles, une sous-préfecture de 20 000 habitants*, Les éditions du Choletais, 1975, Cholet, p. 108. Il n'y a pas non plus de loges. Dans les courriers avec la mairie, les fonctionnaires considèrent qu'il n'y a que des places de deuxième et troisième classes, rien au-dessus.

séances par mois, puis plus rien. Jamais le Palace ne manque une semaine ; ce qui n'est pas le cas des frères Grelu dont le Family hoquète de plus en plus à partir de 1922. Le Palace se retrouve seul en 1924 ; pour peu de temps car le Notre-Dame redémarre huit mois plus tard. Seuls le Palace et le Notre-Dame réussissent à s'installer durablement à Cholet.

LE PALACE ET LE NOTRE-DAME

Le premier est situé en centre-ville, rue de Pineau (**fig. 1**). Sur les cendres du Bosquet, le café concert disparu, Eugène Carteau, entrepreneur originaire des Deux-Sèvres¹⁸, installe un nouveau cinéma. Depuis 1895, l'homme d'affaires exploite des entreprises dans des domaines totalement différents. Fabricant de vinaigre, cordier, représentant de commerce, gérant de dépôts d'allumettes, il se lance dans l'exploitation cinématographique pour la première fois, à Cholet, en 1919. Le siège social de ses activités est à Bressuire où il exploite a priori une autre salle de cinéma. Il installe ensuite de nouveaux équipements à Thouars, puis à Poitiers (où il possède son dépôt d'allumettes). Dans un nouvel enregistrement au tribunal de commerce de Bressuire en 1928, il forme une société à responsabilité limitée ayant pour objet la vinaigrerie et le cinématographe. Une nouvelle succursale obscure est mentionnée à Fontenay-le-Comte, mais c'est à Cholet que réside dès lors Eugène Carteau. Étonnant parcours... l'homme apparaît ici comme un chef d'entreprise attiré par les affaires lucratives, mais nous pensons au regard de nombreux éléments que son zèle à faire avancer le cinéma à Cholet relève d'une autre volonté que la simple recherche du profit. Il s'agit d'un passionné.

Un peu plus cher et luxueux que le Family, le cinéma Palace dispose de 800 places réparties

en trois classes. Les tarifs s'échelonnent de 50 centimes en troisième classe le jeudi à 2,75 francs en loge le samedi ou le dimanche. Eugène Carteau emploie cinq musiciens. La première séance a lieu le samedi 25 janvier 1919 et l'établissement est appelé à de beaux jours, puisque le cinéma Palace a fermé en 2004, au cours d'une énième tentative de restructuration sur le site originel, fatale cette fois-ci. A ses débuts, Eugène Carteau éprouve le besoin de diversifier son activité en créant dès janvier 1920, une piste de skating. Le cinéma est ouvert les jours fériés et les séances du jeudi sont systématiquement réservées aux enfants, avec une tarification spéciale. Sur certains films événements¹⁹, Eugène Carteau programme des séances supplémentaires le mardi et le jeudi. Puis, en 1925, la séance du mercredi soir, au début occasionnelle, a tendance à devenir régulière. En 1930, le cinéma Palace élargit encore ses horaires en ajoutant une matinée supplémentaire le dimanche « pour répondre au désir des nombreuses personnes qui ne peuvent trouver place tous les dimanches à la matinée [...]. A partir du 5 octobre, il sera fait deux matinées, la première à 1h45, la deuxième à 4h30 précises²⁰ ». Toujours, plus, le Palace parvient à six séances par semaine en 1934, en ajoutant le lundi soir à sa programmation.

La première séance de cinéma au patronage Notre-Dame a lieu le 8 janvier 1922 au cercle catholique de la rue de Roussel. Face au succès immédiat de l'activité, la construction d'une salle de spectacle est décidée. L'architecte Charles Arnault est chargé de ce chantier²¹ situé dans la rue de l'Abattoir juste à côté de la Jeune France et du collège Saint-Joseph. (**fig. 2**) L'exploitation véritable démarre le 1^{er} octobre 1925 ; le cinéma peut accueillir 500 personnes. L'endroit est modulable en salle des fêtes ; ce qui constitue une assurance en cas d'insuccès de l'entreprise mais perturbe la rentabilité de la salle dont l'agencement n'est pas à la hauteur. Les recettes dépassant sans doute les espérances, le patronage décide de faire un nouveau pas en 1927, en réaménageant totalement l'édifice. Les plans de Charles Arnault portent beaucoup d'attention à la décoration²². Entre temps, la direction investit

18 - Tous les renseignements concernant Eugène Carteau en dehors de l'exploitation du cinéma Palace à Cholet proviennent de Arch. Départ. Deux-Sèvres, 8°P208, annuaires statistiques du département de 1898 à 1947 ; et 3U Bressuire, registres du tribunal de commerce de 1895 à 1928.

19 - *L'Intérêt Public*, 2 novembre 1924. Par exemple, *Koenigsmark* d'après Pierre Benoît.

20 - *Id.*, 4 octobre 1930.

21 - Arch. mun. Cholet, 8 J 154.

22 - Arch. mun. Cholet, 8 J 155, plans d'architecte et correspondances avec des sculpteurs et des décorateurs.



(fig. 2A) Affiche du cinéma Notre-Dame pour San Francisco
(Source : L'Intérêt Public, 26 février 1938).



(fig. 2B) Affiche française de San Francisco
(Source : L'Intérêt Public, 26 février 1938).

dans un appareillage perfectionné pour pouvoir donner des représentations de qualité égale à celles du Palace. En 1930, le patronage ajoute un balcon avec des loges²³, ce qui prouve l'augmentation de la fréquentation du cinéma par un public aisé, cible d'un tel aménagement. Il ne reste a priori aucun témoignage photographique de l'édifice, mais *L'Intérêt Public* s'enthousiasme pour la modernité du bâtiment : « L'entrée, qui était devenue insuffisante, a été remontée et considérablement élargie. Elle donne accès dans un hall moderne où chacun peut, à son aise et sans hâte, prendre son billet à l'un des deux guichets. Dans la salle, la disposition des sièges a été complètement transformée, de manière à ménager deux allées et des séparations entre chaque catégorie de places. De vastes fauteuils profonds et souples garnissent les loges et le balcon ; de chacun d'eux, une parfaite visibilité est assurée. Les rangées de fauteuils sont parfaitement espacées : plus de désagréables

tâtonnements pour trouver sa place ; des lampes guides, fixées au sol, permettent au placeur de diriger immédiatement le spectateur vers le fauteuil qu'il a loué. Dans les loges qui sont toutes de face, on appréciera aussi beaucoup les fauteuils mobiles que chacun peut disposer à son gré, comme chez soi²⁴ ». La direction du patronage assure par ailleurs que ces « récents travaux ne sont que la première phase ». La salle est encore agrandie pour gagner de nouvelles places, mais le projet d'extension des rangées de fauteuil sous la cabine de projection est abandonné²⁵. De 1927 à 1932, Charles Arnault est sollicité à de nombreuses reprises. La fréquentation pâtit évidemment des fermetures incessantes pour ces aménagements.

C'est l'association du patronage Notre-Dame-de-la-Garde qui exploite officiellement le cinéma Notre-Dame ; tout particulièrement le prêtre rattaché à la Jeune France (association sportive) qui a également en charge l'aumônerie

23 - Arch. mun. Cholet, 8 J 156.

24 - *L'Intérêt Public*, 27 septembre 1930.

25 - Arch. mun. Cholet, 8 J 158.

de l'école Saint-Joseph. Jusqu'en 1929, c'est l'abbé Seng, seul, qui gère l'établissement²⁶. Au moment des grands aménagements, en 1930, d'autres noms apparaissent : l'abbé Plotin et l'abbé Neau. A partir de 1932, c'est ce dernier qui est considéré responsable du cinéma. « Mais pas du point de vue direction²⁷ », ce qui est vrai puisque le travail de gestion n'est pas assumé par les clercs. Dans les correspondances du maire, c'est le nom d'Étienne Richard qui est le plus souvent mentionné²⁸. Fils du grand industriel choletais éponyme, et, lui-même, chef d'entreprise, il participe en tant que membre du patronage à la gestion du cinéma. Les projections sont assurées par Charles Gauriau, installateur et opérateur, et des accords sont « passés avec les principaux reproducteurs de films (Paramount, Métro, Aubert etc. et des maisons anglaises, russes, et allemandes), [qui] assurent au cinéma Notre-Dame un calendrier des plus variés²⁹ ». La location des places s'effectue au guichet ou, comme pour tous les spectacles de patronage, à la librairie catholique des sœurs Foyer, boulevard Gustave-Richard³⁰.

« Faut-il rappeler les deux buts principaux que se propose le cinéma [Notre-Dame] ? D'abord, procurer à la jeunesse les distractions dont elle a besoin, en lui proposant des spectacles honnêtes et moralisateurs. Le second but est de contribuer à faire vivre l'œuvre si intéressante de préservation morale, d'éducation populaire et de préparation militaire³¹ », comprendre, dans le deuxième cas, le financement de la Jeune France... Et, pour se différencier d'une entreprise concurrente à peine montrée du doigt, le patronage précise que « ce n'est donc pas à une entreprise commerciale que les habitués du cinéma du patronage apportent leur gros sous, mais à l'œuvre qui se propose de les aider dans la formation physique et morale de leurs enfants. N'ont-ils pas le devoir de les soutenir ? » Le patronage essaie de se distinguer par le bien-fondé de son action mais le Notre-

Dame reste une entreprise commerciale comme le Palace. A partir du 22 octobre 1932, l'équipement sonore et parlant du cinéma Notre-Dame met cet établissement à égalité technique avec le Palace.

Le 13 août 1938, les Choletais apprennent l'édification « d'un nouveau cinéma [...] un troisième dont la construction se poursuit activement depuis près de trois semaines au cœur du quartier des Câlins et qui se nommera « Variétés-cinéma ». Le bâtiment, élevé par M. Boutter, propriétaire du Palace, aura 36 mètres de longueur, 15,70 mètres de largeur, et contiendra 870 places³² ». Des précisions s'imposent au sujet de ce M. Boutter. Il apparaît dès décembre 1932³³ en qualité de directeur du cinéma Palace et, dès lors, c'est toujours lui qui semble assurer la gestion de l'établissement. Pourtant, Eugène Carteau est toujours présent et, en 1943, il est encore le propriétaire du cinéma Palace³⁴. La nuance est là : occupé par ses nombreuses activités, Eugène Carteau a délégué la gérance de son établissement choletais à Boutter. Celui-ci est donc gérant du Palace et non propriétaire comme le prétend *L'Intérêt Public*. La confusion vient sûrement du fait que c'est apparemment de son propre chef que Boutter entreprend la construction du nouvel établissement en 1938. Sans tambours, ni trompettes, le Variétés ouvre le samedi 10 décembre 1938 avec, pour seule annonce, un encart publicitaire de la même taille que les deux autres cinémas. Le premier film projeté est *Les deux combinards* avec Georges Milton et Jules Berry. La semaine suivante, c'est *Anna Karenina* avec Greta Garbo³⁵. Il semble que M. Boutter fasse preuve de beaucoup moins de zèle qu'Eugène Carteau pour obtenir les nouveautés. Le cinéma fait des débuts timides et ne fonctionne pleinement qu'une année avant le début de la Deuxième guerre mondiale ; son apport à notre période est donc limité.

26 - *Annuaire Siraudeau*, de 1920 à 1936.

27 - Entretien du 15 octobre 2001 avec Georges Rotureau.

28 - Arch. mun. Cholet, Corres. maire, à partir du 14 janvier 1931.

29 - *L'Intérêt Public*, 27 septembre 1930.

30 - *Id.*, les programmes du cinéma Notre-Dame, à partir de 1925.

31 - *Id.*, 8 février 1922.

32 - *Id.*, 13 août 1938.

33 - Arch. mun. Cholet, Corres. maire, 8 décembre 1932.

34 - Arch. Dép. Maine-et-Loire, 62 alpha 18.

35 - www.imdb.com : ces deux films sont respectivement de 1937 et 1935.

UN RITUEL CULTUREL, UN LONG SPECTACLE

L'organisation des séances évolue très peu dans la forme. « Une triade culturelle, appelée à se perpétuer à peu près en l'état des décennies durant, contribue à façonner les mentalités de ce public en voie de fidélisation »³⁶. Il s'agit des actualités, des documentaires et des films. Les programmes durent parfois plus de trois heures, avec une multitude de projections différentes. La séance typique rassemble généralement un documentaire, deux courts-métrages comiques, les actualités, un épisode du ciné-roman en cours ou un film et un dessin animé. Plusieurs compagnies de cinéma proposent les informations : « Pathé-journal » et « Éclair-actualités » au Palace, « Gaumont actualités » et « Fox movietone » au Notre-Dame. Il arrive également que des événements sportifs soient diffusés en intégralité tel le match de boxe Carpentier – Joe Beckett au cinéma-théâtre. Pour un public qui sort rarement du département, les documentaires sont une fenêtre sur le monde au même titre que les actualités. Et il arrive parfois que Cholet soit le centre de ces documentaires : « Une maison cinématographique de Paris viendra prendre des films à Cholet durant les deux journées de fêtes³⁷. » Le cinéma Palace achète le privilège de diffuser ces images peu de temps après, avec une augmentation conséquente des tarifs pour l'occasion. Ces images d'événements locaux pèrègrinent ensuite dans les cinémas français ; de la même façon les Choletais peuvent admirer *Les athlètes de l'école militaire de Joinville*, *L'Eure-et-Loire pittoresque* ou *Le Mans et ses environs*. La France entière se découvre chaque semaine dans les salles obscures. Parfois les images dépassent largement l'hexagone... Les Choletais partent ainsi à la découverte du *Park de Yosemite* dès 1919.

Jusqu'à l'arrivée du cinéma parlant, une formation musicale joue en direct pendant que le film défile, soit des airs connus et calés à l'avance, soit des improvisations. La musique reste un

élément important du décorum cinématographique : elle comble aussi les intermèdes avec des compositions classiques. Eugène Carteau invite souvent Roger Meunier, artiste chansonnier choletais, pour de petits récitals. Le Palace se vante d'ailleurs d'un « très bon orchestre symphonique³⁸ », alors qu'il s'agit de quelques musiciens. Au cinéma Notre-Dame, c'est « La cloche » qui rythme les séances. Cet orchestre est sûrement un peu plus complet car il est bénévole et constitué de membres des sociétés musicales choletaises.

La programmation, sur le fond, connaît, au début de la période, des changements intimement liés à la société. Dans les premières années qui suivent la Grande Guerre, la thématique militaire et le souvenir de la guerre sont omniprésents. Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli estiment qu'« à cette date, la culture républicaine est [...] une culture de vainqueurs³⁹ ». Cette idée se retrouve dans la programmation cinématographique. Le cinéma des œuvres de guerre, puis le comité permanent des fêtes, diffusent régulièrement les « films officiels », une offre exclusive et inévitable orientée par les autorités vers la célébration de la puissance française. Il s'agit de documentaires réalisés par le gouvernement français, montrant par exemple « l'entrée des Français à Mulhouse », « le voyage de Monsieur Poincaré à Metz » ou encore « la reddition de la flotte allemande »... Le film du défilé de la Victoire à Paris, le 14 juillet, est annoncé comme un grand événement. En matière de fiction, de longs cinéromans d'une dizaine d'épisodes sont projetés par le cinéma des œuvres de guerre ; *La mort des sous-marins* ou *L'affaire Clemenceau* se veulent des feuilletons d'actualité malgré leur caractère fictif. Enfin, des séances sont consacrées ou dédiées aux poilus ou aux « gueules cassées »⁴⁰

36 - Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli (dir.), « Le temps des masses, le vingtième siècle », in *Histoire culturelle de la France*, tome 4, Seuil, 1998, Paris, p. 157.

37 - *L'Intérêt Public*, 14 septembre 1919. Il s'agit ici de la mi-carême.

38 - *Id.*, 2 février 1919.

39 - J.-P. Rioux, J.-F. Sirinelli (dir.), op. cit., page 134.

40 - *L'Intérêt Public*, 13 mai 1928.

41 - *Id.*, 13 mai 1939. Le long métrage de Walt Disney est programmé tous les jours pour deux séances du 17 au 23 mai. C'est le premier cas du genre.



(fig. 3) Affiche française de Blanche Neige et les sept nains.

Les films ne restent jamais plus d'une semaine à l'affiche, sauf de très rares exceptions comme *Golgotha* en 1935 ou *Blanche-Neige et les sept nains* en 1939⁴¹ (fig. 3). Juste après la Grande Guerre, les cinémas ont tous le même nombre de séances aux mêmes horaires : le samedi à 20h30 et le dimanche en matinée à 15h30 et en soirée à 20h30. Sur ce point, la situation évolue différemment selon les établissements, mais toujours positivement, appuyant l'idée d'une fréquentation croissante. En juillet et en août, les cinémas s'arrêtent. Le Palace est le dernier à s'imposer cette coupure, mais les résultats estivaux devant être décevants, il se résout à fermer pendant les congés ; toujours plus tard que le Notre-Dame, et rouvrant systématiquement plus tôt.

UN ART ?... À SURVEILLER !

Le cinéma reste une nouveauté. Les difficultés à le définir et à donner un avis sur son sort, prouvent qu'il est encore bien jeune dans le paysage culturel. Vital Baudry, un membre de la Société des Sciences Lettres et Beaux-Arts (association réunissant l'élite bourgeoise de la ville), lui consacre un article daté d'avril 1930⁴². Dans un premier temps, il cite abondamment et cautionne les célèbres réquisitoires de Georges Duhamel contre le cinéma. Il avance, dès la première page, que « cette industrie, au sujet de laquelle certains jeunes hommes osent prononcer le mot d'art, est bien précisément le plus puissant adversaire de l'art ». Il voit dans le cinéma une expression subissant le triste sort du théâtre avant d'en avoir connu les développements. Pourtant, il sauve quelques exceptions du marasme, avant de fustiger « un nouveau danger : le film parlant ». Au final, Vital Baudry cherche à défendre « les vrais amis du cinéma », c'est-à-dire une élite pour qui aller au cinéma est encore une honte. Le cinéma, qui fonctionne très bien auprès d'une clientèle populaire, ne peut attirer les foules bourgeoises qu'au prix de devenir un art. C'est ce que Vital Baudry insinue dans son article. Le public choletais cultivé qu'il représente se trouve lésé par la production cinématographique, tout en admettant ses vastes possibilités. En 1924, deux Choletais expliquent avec pédagogie dans *L'Intérêt Public* « les trucs du cinéma »; en 1930, les mêmes se servent de l'hebdomadaire comme tribune en faveur de l'art cinématographique. En six ans, le cinéma est passé d'attraction technologique au statut d'art. C'est par l'entremise de ces articles, de découvertes et de conversations entre lettrés, que le cinéma fait son chemin provincial vers le panthéon des arts.

Egalement méconnu des autorités, le cinéma est surveillé. Ainsi, en 1929, « en réponse à votre note confidentielle [...] Monsieur le commissaire de Police s'est fait présenter par messieurs les directeurs des cinémas Palace et Notre-Dame, les fiches de contrôle accompagnant les films projetés dans leurs établissements et [...], jusqu'à ce jour, aucune infraction n'a été relevée⁴³ ». L'étendue du pouvoir des salles obscures n'est pas encore maîtrisée. La sous-

42 - Vital Baudry, « Cinéma », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet, 1929-1930, Cholet*, p. 99-120.

43 - Arch. mun. Cholet, Corres. maire, 18 décembre 1929.

préfecture se renseigne occasionnellement mais son impact réel sur les salles de cinéma se borne à des consignes de sécurité et, de temps à autre, une visite de l'inspecteur départemental des sapeurs-pompiers pour s'assurer du bon respect des instructions. Quant à la municipalité, elle montre beaucoup de mansuétude à l'égard des activités paroissiales et du comité des fêtes mais, échaudée par les offensives d'Eugène Carteau dans l'affaire qui mène à l'adjudication du théâtre, son rôle dans le développement du cinéma est quasiment nul. L'affaire de la place Saint-Pierre en 1927, montre le peu d'implication des autorités dans le développement de cette activité. Bouët-Supiot, un entrepreneur, fait part au conseil municipal de son intention de construire un cinéma place Saint-Pierre, dans le quartier des Câlins. Pour cela, il est nécessaire que la ville lui cède une parcelle de terrain en bordure de la place. L'assemblée municipale rejette massivement le projet par 20 voix contre une⁴⁴. Quelques mois plus tard, le conseil municipal reçoit un cahier d'écolier portant le titre : « Supplique du quartier Saint-Pierre⁴⁵ ». Il s'agit d'une pétition portant 662 signatures, accompagnée du texte suivant : « Les commerçants et les habitants de la place Saint-Pierre et environs vu l'isolement traditionnel de la place précitée et de ses entours, l'abandon qui semble systématique dans lequel ce point demi-central de notre ville se trouve plongé à propos des distractions et fêtes publiques de quelque nature qu'elles soient [...] les commerçants et habitants de la place Saint-Pierre et environs ainsi qu'il est dit plus haut insistent avec force auprès du conseil municipal pour qu'une décision favorable soit prise le plus tôt possible afin que l'hiver prochain ils aient à leur portée une distraction particulièrement affectionnée du peuple tout en favorisant les intérêts des commerçants ». Il ne s'agit pas de la prose d'un notable. C'est un quartier entier, d'extraction sociale modeste, qui se plaint d'être mis à l'écart de la vie culturelle. Une grande partie de la vie ouvrière choletaise réside dans cette zone d'habitat dense à la mauvaise réputation. Suite à cette pétition, le conseil municipal promet, en mars 1929, d'examiner à nouveau le dossier. Il n'en est plus

jamais question jusqu'en 1937, date à laquelle Boutter édifie le Variétés. Le souci majeur des deux maires qui se succèdent à cette période est de contenter leurs administrés en assurant des loisirs abordables par tous dans les structures existantes. Alphonse Darmaillacq écrit à la chambre syndicale des distributeurs de films en 1938 pour éviter une hausse des tarifs dans les cinémas : « Une augmentation du prix des places aurait des conséquences très graves et viderait les salles d'environ 30 à 35% de leur clientèle⁴⁶ ». Il propose un nouveau barème, avec des prix plus élevés pour les loges, les fauteuils et les premières en ajoutant « cette tarification n'intéresse donc que les secondes, c'est-à-dire les places occupées par les ouvriers ». Une attention noble qui tient compte de la situation particulière de Cholet soulignée par le premier magistrat : « Une ville strictement ouvrière : 18 000 ouvriers sur 23 000 habitants. »

L'ARRIVÉE DU PARLANT

Le parlant est un progrès technique décisif qui fait grand bruit lors de son arrivée à Cholet. Arrivée précoce, puisque la première séance de « films parlant sur pellicule⁴⁷ » a lieu le samedi 3 mai 1930 au cinéma Palace. L'événement est annoncé dans les journaux plus d'un mois à l'avance. Eugène Carteau en personne intervient pour annoncer : « Cholet sera une des quinze premières villes de France possédant un cinéma avec projection de films parlant sur pellicule [...] Bordeaux et Paris sont les villes les plus rapprochées de Cholet qui possèdent des installations de ce genre ». Une telle primeur est peu habituelle ; on pourrait croire tout d'abord à une fallacieuse publicité. Eugène Carteau semble pourtant dire vrai le 6 avril 1930. « Introduit en 1929 en France, le cinéma sonore ne compte, en mars 1930, que 194 salles équipées sur 4 500. Mais à la fin de cette même année, il y en a plus de 1000⁴⁸ ». Le mouvement s'amplifie à une vitesse étonnante : une moyenne de 90 salles de cinéma

44 - Arch. mun. Cholet, DCM, 13 avril 1927.

45 - Arch. mun. Cholet, DPC, début 1929.

46 - Arch. mun. Cholet, Corres. maire, 22 décembre 1938.

47 - *L'Intérêt Public*, 6 avril 1930.

48 - Yann Darré, *Histoire sociale du cinéma français*, La Découverte, 2000, p. 36.

sonore ouvrent chaque mois après mars 1930. Eugène Carteau inscrit Cholet dans les prémices de ce phénomène, par conséquent moins novateur qu'on pourrait le croire, mais qui reste honorable pour la cité ouvrière souvent tenue à l'écart des nouveautés. Dans la région, l'Apollo de Nantes dame le pion au Palace de très peu : « C'est seulement le vendredi 25 avril 1930 que le public nantais est appelé à juger le cinéma parlant⁴⁹ ». Eugène Carteau s'implique avec passion dans cette affaire. « Le premier grand film français entièrement parlant sur pellicule a été présenté, il y a quelques mois, c'était *Les trois Masques* [...] Je suis allé voir quatre grands films français et celui qui a le plus retenu mon attention a été *La route est belle*⁵⁰ » (fig. 4). C'est l'amateur de cinéma qui parle, plus que le commerçant. Le propriétaire du cinéma Palace projette, dès début mai 1930, *La route est belle*, considéré comme « le premier succès du cinéma parlant et chantant, [...] réalisé par Robert Florey⁵¹ ». Il ajoute, pendant les mêmes séances, la diffusion de *Mickey virtuose*, que Vital Baudry qualifie positivement le mois précédant d'œuvre « de pure fantaisie⁵² ». Pour l'occasion, les séances ont lieu le samedi et le dimanche mais aussi tous les autres jours de la semaine qui suit ! Là où le commerçant rattrape le passionné, c'est lorsque les prix se calquent sur ceux du théâtre pour ces séances, des secondes classes aux loges. Pendant plus de deux ans, le cinéma Palace a le monopole du cinéma parlant ; en 1932, « soucieux de réaliser les vœux de sa clientèle, le cinéma Notre-Dame [s'équipe] en sonore et parlant⁵³ ».

Comment envisager cet essor et, plus particulièrement, la fréquentation des cinémas ? Il existe un impôt appelé le droit des pauvres, « perçu à raison de un décime par franc en sus des recettes brutes de tous les établissements de spectacles et autres attractions de divertissements assimilés ; aussi bien sur les entrées à titre gratuit que sur les titres à prix réduits et d'après le prix des mêmes places payantes⁵⁴ ». Beaucoup de villes du département



(fig. 4) Publicité pour le film *La route est belle*.

s'abstiennent de l'exiger⁵⁵ et c'est une véritable chance de retrouver les traces de cette taxe à Cholet. Les organisateurs de spectacles quels qu'ils soient doivent donner la somme correspondante à leur recette à la municipalité, qui reverse ensuite cet argent au bureau de bienfaisance. Pendant ces transferts, le maire doit informer le sous-préfet, par le biais du receveur municipal, de la bonne tenue de ces comptes, et donc lui fournir un état des lieux mensuel. Plus la fréquentation est élevée, plus les recettes grimpent et donc, plus le droit des pauvres augmente en conséquence ! Les graphiques montrent l'évolution des deux principaux établissements avec des chiffres multipliés par 3,1 pour le Palace et 3,7 pour le Notre-Dame sur la période⁵⁶ (fig. 5).

49 - Claude Kahn, Jean Landais, *Les « années folles » à Nantes (1920-1930)*, Ouest éditions, 1995, Nantes, p. 190.

50 - *L'Intérêt Public*, 6 avril 1930.

51 - Y. Darré, *op. cit.*, p. 38.

52 - V. Baudry, *op. cit.*, p. 120.

53 - *L'Intérêt Public*, 8 octobre 1932.

54 - Arch. mun. Cholet, série Q non coté. Extrait du registre de délibération de la commission administrative du bureau de bienfaisance.

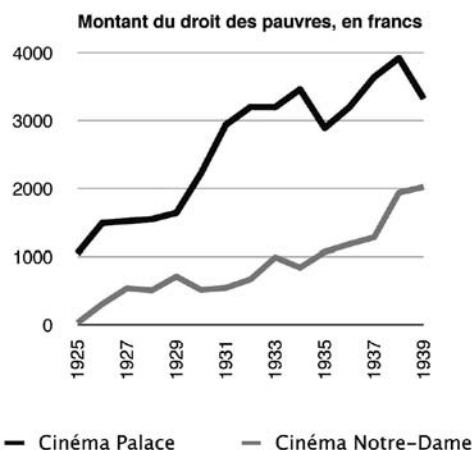
55 - Arch. mun. Cholet, Série B, *Recueil des actes administratifs*, 15 décembre 1920. Plainte du préfet relative à la non application « des lois de l'an V ».

Il ajoute « il n'existe aucune raison valable pour en exonérer les organisateurs ».

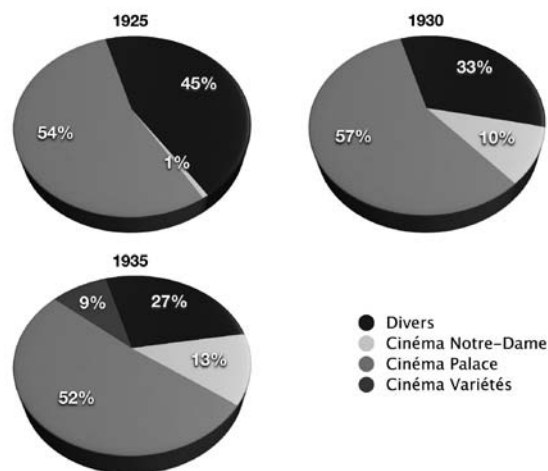
56 - Les prix ont été conservés en franc courant puisque la conversion en franc constant n'apporte pas de modifications majeures.

Comparons maintenant avec les autres activités culturelles qui elles aussi, sont toutes assujetties au droit des pauvres, que représente alors le cinéma ? 55% dès 1925. Le pourcentage grimpe jusqu'à 67% en 1930 et 80% en 1935. Le théâtre en pleine crise et la poussée du cinéma parlant expliquent ce taux record au milieu de la décennie. En 1939, les cinémas représentent 73% du paiement du droit des pauvres. (fig. 6) Il s'agit d'une légère baisse mais, nous l'avons vu, la fréquentation des établissements cinématographiques est en hausse. Il faut plutôt y voir l'augmentation des spectacles non cinématographiques soumis au droit des pauvres. « Le cinéma en phase d'expansion est en phase conquérante et s'impose bientôt comme le premier des divertissements : ainsi, à Paris, s'il recueille 31% des recettes des spectacles en 1925, il en représentera 72% en 1939⁵⁷ ». Sensibilisée plus tôt au cinéma, par manque de diversité dans l'offre culturelle, la ville de Cholet se calque ensuite sur la capitale.

Parler d'inexorable marche en avant du cinéma n'est pas un euphémisme ! Si l'on estime à 25 000 habitants la population susceptible de venir au cinéma au début de notre période (Cholet compte 19 542 habitants au recensement de 1921 et il faut ajouter le public impalpable des campagnes et des villages environnants, nous dirons 25% en plus) et que l'on considère que la capacité d'accueil des cinémas est de 1300 places (800 au Palace, 500 au Family ; le cinéma-théâtre étant exclu en raison de sa trop courte longévité), on apprend alors qu'il y a une place de cinéma pour 20 habitants. Le même calcul pour la fin de la période avec les 23 385 habitants de 1936 (disons 30 000 avec les environs, soit les mêmes 25% supplémentaires), pour 2170 places (800 au Palace, 500 à Notre-Dame et 870 pour le Variétés qui ouvre deux ans après le recensement de 1936) et nous obtenons une place pour 14 habitants⁵⁸. Autre calcul révélateur : en comptant quatre séances par semaine (c'est un minimum car, après 1930, il y en a souvent plus), dans les deux principaux cinémas, cela donne 8 fois 1 000 places (en considérant que ces huit séances ne remplissent que 80% des 1300 places que proposent Palace et Notre-Dame) cela donne le chiffre de 8 000 personnes par semaine au cinéma



(fig. 5) Montant du droit des pauvres payé par les cinéma Palace et Notre-Dame entre 1925 et 1939 (Source : AMC, Corres. maire).



(fig. 6) répartition du paiement du droit des pauvres (Source : AMC, Corres. maire).

sur les 30 000 habitants que nous avons pu estimer ; c'est-à-dire un peu plus d'un Choletais sur quatre ! Quand bien même ces calculs sont sujets à caution, ils révèlent une tendance... Le cinéma touche une très grande majorité de la population toute classes sociales confondues.

Il est possible d'avoir une idée du taux de fréquentation, mais difficilement de qui fréquente le cinéma... Le contexte de croissance démographique⁵⁹ n'explique pas à lui seul l'évolution constante des chiffres : le public

57 - J.-P. Rioux, J-F. Sirinelli (dir.), *op. cit.*, p. 157.

58 - Les mêmes calculs pour Cholet en 2002 : une place de cinéma pour 43 habitants. En 2006, une place de cinéma pour 90 habitants.

59 - J. Jeanneau, *op. cit.*, p. 25 et sv. Comparée à ses voisins du département, Cholet reprend plus rapidement et avec plus d'amplitude le chemin de la croissance démographique après la Grande Guerre.

s'élargit ! A partir des années 20, Cholet, dominée depuis longtemps par le textile, voit ses tisserands qui travaillent dans leur cave avec des métiers à bras, rejoindre les grandes entreprises de tissage industriel. Ces importants changements sociaux et la métamorphose du mode de vie de l'artisan qui devient ouvrier expliquent sûrement la démocratisation du cinéma. Les ouvriers sont plus à même de profiter des évolutions du temps des masses. Les cinémas profitent également de la clientèle avide de divertissements que constitue le 77^e Régiment d'Infanterie, basé à Cholet : un afflux de 3 000 soldats et de 200 officiers et sous-officiers avec leurs familles. « Au printemps et à l'automne, les réservistes des 28 jours et des 13 jours y ajoutaient leur nombre impressionnant⁶⁰ ». Les directions des cinémas rivalisent parfois d'ingéniosité et d'humour pour passer des publicités dans les journaux locaux. Le 10 octobre 1920, le Palace déclame dans *L'Intérêt Public* : « Ciné Palace est bien l'endroit/ Où le public select s'amuse/ Avec son genre qui jamais ne s'use/ Que des programmes parfaits de choix/ On y vient s'égayer le soir/ Des alentours et à la ronde/ Et on y refuse du monde/ Incrédules, allez-y voir. » Vraie ou pas, cette publicité est intéressante sur deux points. Tout d'abord, l'allusion au public « select » et, donc, pas seulement populaire. Le Palace cherche à attirer une clientèle plus bourgeoise : la construction d'un balcon avec des loges, en 1924⁶¹, en est la preuve. Ensuite le fait qu'on vienne au cinéma « des alentours ». Le public des villages et de la campagne est attiré par le cinéma choletais. C'est un phénomène difficile à identifier et à quantifier ; on sait toutefois qu'il existe. Le Notre-Dame précise quant à lui que les multiples travaux sont faits pour « doter la région d'intéressants spectacles de familles⁶² ». Assurément, les villages alentours jouent un rôle dans les taux de fréquentation, c'est pourquoi nous en avons tenu compte dans les calculs précédents.

UNE CONCURRENCE

IDÉOLOGIQUE ET COMMERCIALE

Le cinéma Notre-Dame joue beaucoup sur le genre de sa programmation. *Pierre l'Hermitte*, *La terre promise*, *Le vrai visage du Vatican* ou *Golgotha* (**fig. 7**), sont des sujets éminemment religieux, qui ne trouvent pas droit de cité au Palace. L'achat de *Christus* en 1922, par Eugène Carteau, n'est pas destiné à la salle de la rue de Pineau, mais à être sous-loué aux patronages⁶³. La différence de programmation entre les deux établissements prend tout son sens avec cet exemple de mars 1930 : le Notre-Dame projette *La petite sœur des pauvres*, tandis que le Palace diffuse *La sirène des tropiques* avec Joséphine Baker (**fig. 8**). Apparemment plus tout à fait paroissial pour l'un, sauf dans la destination des recettes, surtout pas municipal pour l'autre, véritable entreprise privée tenue par un homme d'affaires, pour autant les cinémas n'échappent pas au conflit idéologique qui oppose les partisans des paroisses à ceux de la laïcité ; et un fond de moralité vient enrichir la question. « Vous aviez à l'époque des familles modèles... les jeunes filles ne sortaient jamais toutes seules. Ces familles ne seraient jamais allées au cinéma Palace. Je me souviens qu'une fois, un membre de ce genre de famille devait aller au Palace. On y jouait *Les croix de bois*, parce que ça ne passait pas à Notre-Dame, c'était tout à fait exceptionnel... Autrement, elle ne serait pas allée voir un film au Palace ! »⁶⁴ Georges Rotureau insiste sur un point important : le public du Notre-Dame est réticent à venir au Palace, alors que le contraire n'est pas vrai comme le prouvent Paulette Charrier et André Fouillaron⁶⁵. « Parce qu'à Palace, on pouvait passer des films qui, à l'époque, aurait pu être considéré comme léger alors il fallait bien que Notre-Dame en passe un pour contrebalancer un peu... un peu plus sérieux ». Georges Rotureau rapporte par ailleurs, malheureusement hors micro, que le curé de Notre-Dame descend régulièrement aux abords du Palace pour y noter les séances à venir et calquer sa programmation en fonction.

60 - Élie Chamard, *20 siècles d'histoire à Cholet*, Farré & fils, 1981, Cholet, p. 252.

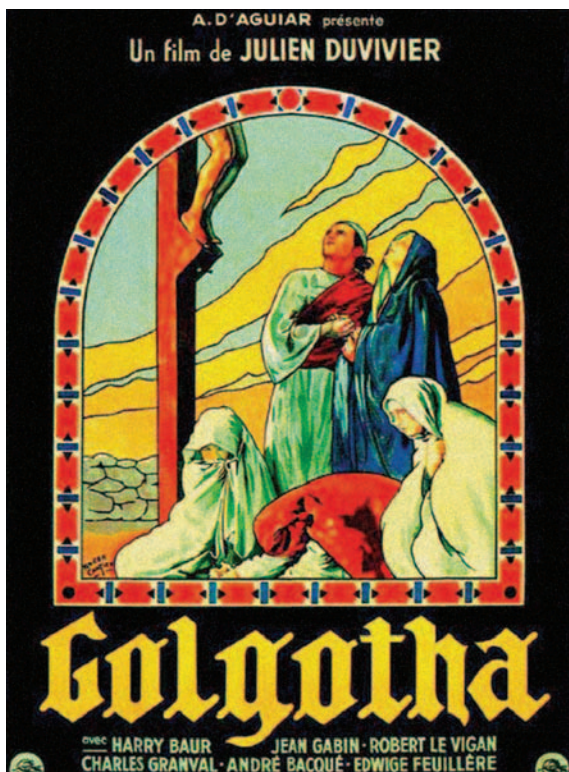
61 - Arch. mun. Cholet, 8J135. Plan de l'architecte Charles Arnault.

62 - *L'Intérêt Public*, 27 septembre 1930.

63 - *Id.*, 9 avril 1922.

64 - Entretien du 15 octobre 2001 avec Georges Rotureau.

65 - Entretiens du 6 et du 12 février 2002 avec André Fouillaron et Paulette Charrier.



(fig. 7) Affiche du film Golgotha.



(fig. 8) Affiche du film La Sirène des Tropiques.

Les relations sont souvent tendues entre le Palace et Notre-Dame, et pas seulement pour des questions de morale. Ce sont aussi, et avant tout, deux entreprises qu'il faut rentabiliser : la concurrence commerciale est donc bien réelle. Nous avons mis en avant le dynamisme de ce secteur culturel grâce au droit des pauvres, celui-ci augmente rapidement dans les deux établissements, ce qui prouve que, tous les ans, une clientèle nouvelle est à conquérir. *L'Intérêt Public* illustre cette lutte. La chose prend parfois des accents comiques. Alors que le cinéma Palace diffuse *La nuit est à nous* et l'annonce dans un encart publicitaire, le cinéma Notre-Dame contre-attaque en publiant juste à côté : « La nuit n'est pas à vous, si vous n'avez pas vu le triomphal retour de *Coste & Bellonte* ce soir, demain et dimanche au cinéma Notre-Dame⁶⁶ ». Bien souvent, la famille Farré (propriétaire de *L'Intérêt Public*) favorise outrageusement le Notre-Dame, car en plus de la publicité, souvent en première page, ses horaires sont reportés en pages intérieures. Tandis que le Palace doit se contenter

d'un entrefilet, le concurrent se voit offrir jusqu'à deux tiers de colonne pour y étaler le synopsis du film et les détails des programmes présentés. A chaque amélioration du cinéma paroissial, un article est écrit ; il n'y a pas une seule ligne lorsque le Palace fait construire ses loges. C'est après l'arrivée du cinéma parlant que l'ampleur des publicités prend une dimension nouvelle, plus grande, plus imagée, il arrive même qu'il y ait une photo. En 1935, c'est l'apothéose pour le Notre-Dame : le cinéma s'offre une page entière recto-verso avec l'affiche de *Golgotha* d'un côté et le programme de l'année de l'autre. (fig. 9). Il ne peut y avoir autant de publicité pour le simple plaisir d'occuper de l'espace dans la presse locale. Les faits sont symptomatiques d'un duel entre les deux établissements. Pour fidéliser sa clientèle, le Notre-Dame adopte en 1932, une formule d'abonnement sous la forme d'un carnet de 24 tickets non nominatifs⁶⁷. Pour contrecarrer plus encore l'hégémonie d'Eugène Carteau, le cinéma Notre-Dame n'hésite pas à s'impliquer directement dans l'ouverture de cinémas paroissiaux à la

66 - *L'Intérêt Public*, 1^{er} novembre 1930.

67 - *Id.*, 15 octobre 1932.

UN FILM DE
JULIEN DUVIVIER
MUSIQUE DE
JACQUES IBERT



GOLGOTHA

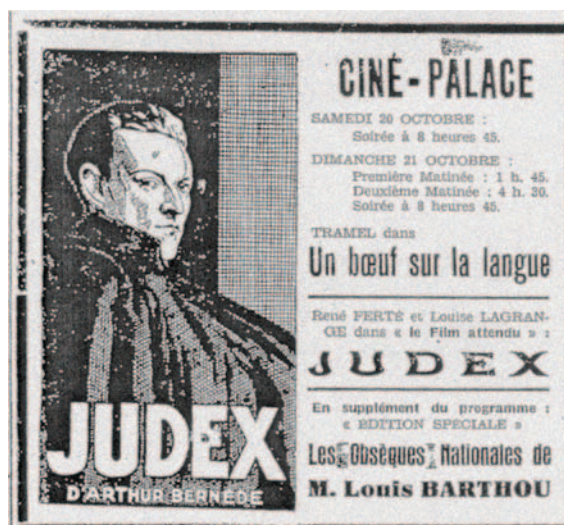
sera présenté au
CINÉMA NOTRE - DAME
DU 28 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE INCLUS
SOIRÉES, 20 h. 45 : tous les Jours ● MATINÉES, 15 h. 30 : les Samedis 5 et 12 Octobre, les Dimanches 29 Septembre, 6 et 13 Octobre
20 SÉANCES EXCEPTIONNELLES

(fig. 9) Affiche du cinéma Notre-Dame pour Golgotha (Source : L'Intérêt Public, 28 septembre 1935).

campagne. A partir de 1928, Étienne Richard, grand protecteur de la paroisse, donne des séries de conférences, accompagné de l'abbé Quillaud, pour exposer « le but de l'œuvre et la nécessité où les catholiques se trouvent de profiter du cinéma pour compléter l'instruction des enfants⁶⁸ ». Ses interventions sont « un précieux encouragement donné à l'œuvre du cinéma à la campagne ». Dans les années qui suivent, *L'Intérêt Public* annonce régulièrement l'ouverture de salles de cinémas paroissiales dans les villages des alentours, preuve de l'efficacité de ce réseau en matière de culture. Sans trop s'avancer, il est possible d'affirmer que le principal atout de l'opération réside dans la rentabilité des copies, ainsi diffusées dans tout le circuit paroissial.

Dès 1919, l'entreprise philanthropique du cinéma des œuvres de guerre rivalise déjà avec le Palace : « la supériorité de ses programmes, la netteté de sa projection et son éclairage parfait sur l'écran, son orchestre très apprécié, le confort de ses places et son assistance choisie » font face à « la direction du cinéma Palace [qui] ne recule devant aucun sacrifice pour plaire à sa nombreuse clientèle⁶⁹ ». L'hiver, le Palace répète toutes les semaines que sa salle est chauffée, or, les problèmes du théâtre sur ce point sont connus. Les plaintes à répétition d'Eugène Carteau, contre l'exploitation du théâtre comme cinéma par le comité des fêtes, montrent aussi la compétition commerciale. De nombreux entrepreneurs envisagent tout au long de la période, et particulièrement après 1930 (crise du théâtre oblige), de transformer le théâtre municipal en cinéma. Ce sont à chaque fois de longues lettres adressées au maire pour envisager des tarifications spéciales en fonction du marché déjà présent⁷⁰ ; certains se tiennent même au courant des projets adverses puisque l'un d'eux explique au maire : « J'ai entendu dire qu'une perspective de construction d'un autre cinéma était envisagée pour Cholet et que dans ce cas, il y aurait lieu d'avoir une décision qui pourrait être annoncée très rapidement⁷¹. » Les relations entre professionnels de la culture passe nécessairement par l'étape de la concurrence ; c'est une escale obligatoire sur la voie du développement des activités.

La compétition se joue également dans la primauté et la qualité des sorties cinématographiques. Le Palace projette indifféremment les films français ou américains, très peu de temps après leur sortie. *Judex* (fig. 10) de Maurice Champreux et *Les Misérables* (fig. 11) de Raymond Bernard avec Harry Baur sortent en 1934⁷² et sont diffusés au cours de l'année au Palace. C'est ainsi pour toute la période. Le propriétaire du Palace possède d'autres cinémas, ce qui lui donne un poids incontestable lorsqu'il désire acheter et faire tourner un film. « M. Carteau, [également] directeur du cinéma Palace à Fontenay-le-Comte [a] acheté l'exclusivité du film *Christus* pour quatre départements⁷³ ». Jamais Eugène Carteau ne propose aux Choletais des films de plus d'un an. Ce n'est pas le cas du cinéma Notre-Dame, particulièrement avant l'arrivée du parlant. En 1930, le programme du cinéma paroissial prévoit *Le signe de Zorro* (fig. 13) avec Douglas Fairbanks (sorti en 1920), *Sables* avec Gina Manès (sorti en 1927) ou encore *Les ailes* avec Richard Arlen (sorti en 1927). Le film le plus récent du



(fig. 10) Annonce du cinéma Palace pour *Judex* (Source : *L'Intérêt Public*, 20 octobre 1934).

Notre-Dame a déjà un an, il s'agit de *Napoléon à Sainte-Hélène* avec Werner Krauss. L'arrivée du cinéma parlant chez le concurrent Palace oblige le

68 - *L'Intérêt Public*, 18 mars 1928.

69 - *L'Intérêt Public*, 9 mars 1919.

70 - Arch. mun. Cholet, DPC, 30 avril 1932, et 2 R 32, 16 novembre 1934.

71 - Arch. mun. Cholet, DPC, 30 avril 1932. Lettre de Pineau, directeur de l'Olympia de Nantes, au maire.

72 - Toutes les dates de sorties officielles proviennent du site www.imdb.com

73 - *L'Intérêt Public*, 9 avril 1922.



(fig. 11) Affiche du film Les Misérables.

Notre-Dame à faire des efforts en ce sens. Le cinéma paroissial fait une rentrée fracassante en septembre 1935 avec *Golgotha* de Julien Duvivier, sorti tout récemment. Une page entière de *L'Intérêt Public* annonce le programme de l'année : la quasi-totalité des films ont moins de deux ans.



(fig. 12) Affiche du cinéma Palace pour Les Misérables (Source : L'Intérêt Public, 17 novembre 1934).

EPILOGUE

Vient la Drôle de guerre... Les cinémas intègrent la propagande française en diffusant *Mes crimes, par Adolf Hitler* ou en organisant des séances « au profit des poilus qui sont partis sur le front ». Les cinémas poursuivent leurs activités puis, le Variétés s'arrête le 15 juin 1940. Le 21 juin, la ville de Cholet est occupée et le Notre-Dame éteint ses projecteurs le 22 juin... pour de bon. Seul le Palace forme un halo de résistance cinématographique en ne stoppant sa programmation que la semaine du 29 juin 1940, pour reprendre par la suite, timidement. Malgré les consignes préfectorales pour « maintenir l'activité intellectuelle du pays⁷⁴ », la vie des cinémas semble désormais appartenir à une autre époque.

74 - Arch. mun. Cholet, *Recueil des actes administratifs*, 1^{er} mars 1940.



(fig. 12) Affiche du film Le signe de Zorro.